

PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE			
Adresse : .....			
Numéro de lot : .....			
SECTION 1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
<b>PROPRIÉTAIRE</b>			
Nom : .....		Prénom : .....	
Adresse : .....		Code postal : .....	
Rés. : .....	Bur. : .....	Cell. : .....	Courriel : .....
<b>REQUÉRANT</b> <input type="checkbox"/> <b>Même que « PROPRIÉTAIRE »</b>			
Nom : .....		Prénom : .....	
Adresse : .....		Code postal : .....	
Rés. : .....	Bur. : .....	Cell. : .....	Courriel : .....
SECTION 2 – OBJET DE LA DEMANDE			
<input type="checkbox"/> Pour obtenir un permis de lotissement		<input type="checkbox"/> Concernant un bâtiment en construction non conforme	
<input type="checkbox"/> Pour obtenir un permis de construction		<input type="checkbox"/> Concernant un bâtiment existant non conforme	
		N° de permis : .....	
Description de la nature de la dérogation demandée (plusieurs dérogations peuvent constituer une seule et même demande* : ..... ..... .....			
Description du préjudice pour le requérant découlant de l'application stricte du règlement* : ..... ..... .....			
Avez-vous déjà fait la demande d'une dérogation mineure à l'égard de cet immeuble ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
SECTION 3 – DOCUMENTS REQUIS			
<input type="checkbox"/> Un plan fait et signé par un arpenteur-géomètre dans le cas d'une demande de dérogation relative à une distance ou une superficie pour un bâtiment existant ou projeté.			
<input type="checkbox"/> Des photographies claires et récentes qui permettent de bien identifier la dérogation demandée.			
<input type="checkbox"/> Toute autre information connexe requise pour fins de compréhension de la demande.			
<input type="checkbox"/> Le paiement des frais exigibles ( <b>300\$</b> ) en <b>argent comptant, chèque visé, mandat-poste</b> ou <b>traite bancaire</b> à l'ordre de « Ville de Windsor » vous sera demandé à la suite d'une préanalyse de votre dossier. Acheminer les documents et le paiement à l'adresse suivante : Roxanne Murray Permis et inspection 11, rue Saint Georges, local 230, CP 90 Windsor (Québec) J1S 2L7 Courriel: inspecteurmunicipal@villedewindsor.qc.ca			
SECTION 4 – CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE			
Avant de formuler des recommandations ou de rendre une décision, le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal doivent analyser toute demande de dérogation en vertu des critères énoncés dans la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> et dans le <i>Règlement sur les dérogations mineures</i> aux Règlements d'urbanisme. Par conséquent, une dérogation peut être accordée seulement :			
1) Si l'application des dispositions des Règlements de zonage et de lotissement visées par la demande entraîne un préjudice sérieux pour le requérant ;			
2) Si la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;			
3) Si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et avoir fait l'objet d'un permis de construction ;			
4) Si la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;			
5) Si la dérogation a un caractère mineur en regard des exigences prévues aux Règlements ;			
6) Si dans l'intérêt public il est préférable de favoriser l'amendement des Règlements de zonage et/ou de lotissement ;			
7) Si la dérogation ne doit pas être accordée si, pour fins de construction ou d'agrandissement futurs, il est possible de se conformer aux Règlements en achetant ou échangeant du terrain ;			
8) Si l'occupation du sol n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.			
Seul le conseil municipal a toute la discrétion du caractère mineur d'une demande de dérogation et le pouvoir de rendre une décision.			
SECTION 5 – DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT			
Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.			
Signature du propriétaire ou du requérant _____			Date _____

\*annexer une page, au besoin.